



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 13/05/2020

Campagne PAC 2020 : dernière ligne droite pour un dépôt avant le 15 mai 2020

Il est important qu'un maximum de dossiers soient déclarés au 15 mai afin de préserver le calendrier d'instruction des dossiers et de paiement des aides, notamment pour l'avance au 15 octobre.

La date de dépôt de votre dossier pourra avoir un impact sur la date de paiement de l'avance.

Tous les exploitants sont invités à faire sans attendre leur déclaration sous TéléPAC (<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>).

La DDT reste fortement mobilisée pour répondre aux questions des agriculteurs et vous aider à finaliser votre dossier, du lundi au vendredi de 8H à 18H :

au numéro vert: 0800 221 371

Vous pouvez également vous rapprocher des organismes de service proposant un accompagnement à la déclaration PAC dans leur département (coordonnées disponibles en appelant le numéro vert)

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme

3, Boulevard Vauban
26030 VALENCE Cedex 9